

Monsieur Le Président de la Métropole de
Lyon
Direction Générale
20 rue du Lac – CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Cyril MAGAKIAN
*Service développement des entreprises et
des territoires
Conseiller territoire et urbanisme*

Tél : 04.72.43.70.21
Mail : cyril.magakian@cma-
auvergnerhonealpes.fr.fr

Date : Lyon, le 19 février 2024

**Objet : Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU-H –
projet de renouvellement des anciennes halles Nexans**

Monsieur le Président,

Vous avez transmis, pour avis, la **déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU-H du projet de renouvellement des anciennes halles Nexans** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et je vous en remercie. Après examen du dossier et participation à la réunion des personnes publiques associées qui s'est tenue dans les locaux de la Métropole de Lyon le 19 février 2024, le projet appelle un certain nombre de remarques :

La rédaction de l'OAP n°7.7 concernant le projet semble assez vague concernant l'accueil des activités économiques artisanales :

- **Logistique du site** : les activités artisanales productives peuvent avoir besoin dans certains cas d'espaces de livraisons conséquents pour la livraison de matérielles ou de matériaux plus ou moins lourd. Une réflexion logistique à l'échelle du site est donc à prendre en compte et mériterait d'être inscrite dans l'OAP pour permettre la bonne entente entre les différentes fonctions de l'îlot et permettre l'implantation des activités souhaitées.
- **Stationnement** : les espaces verts bordant la halle nord, celle-ci ne dispose donc pas de zone de stationnement attitrée pour les activités productives pourtant nécessaires à l'implantation d'activités productives. Une réflexion à l'échelle de l'îlot pourrait être envisagée pour ne pas réduire l'emprise du parc et la volonté de créer un espace vert généreux.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
LYON-RHÔNE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône se félicite de l'allocation de plus de 4000 m² en cœur de ville pour l'accueil d'activités artisanales, surtout dans un patrimoine industriel remarquable. La convention entre la CMA et la métropole, en cours de renouvellement, prévoit déjà une collaboration pour affiner la programmation artisanale sur ce site.

Sur la base de ces éléments, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône émet un avis favorable, tout en énonçant les réserves mentionnées ci-dessus.

Espérant que ces éléments apporteront une contribution utile à cette procédure, et en attente de la levée des réserves exprimées, sachez également que mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter l'expertise nécessaire sur le champ des Métiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération,

Le Président



Christophe BERNOLLIN